



HAL
open science

Master Droit canonique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit canonique. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02040052

HAL Id: hceres-02040052

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040052v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit canonique

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit canonique

Domaine : Sciences humaines et sociales / Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004600

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit canonique* apporte aux étudiants des connaissances approfondies sur le droit canon, mais aussi d'autres droits religieux, comme le droit protestant, le droit musulman et le droit hébraïque. Elle leur permet de bien comprendre l'articulation entre ce système normatif religieux et l'ordre juridique étatique. En seconde année de master, les étudiants ont le choix entre deux spécialités, l'une en *Droit européen comparé des religions*, l'autre en *Droit canonique*. L'université de Strasbourg (UDS) est la seule structure publique française proposant un cursus complet en droit canonique.

Les enseignements peuvent être partiellement suivis à distance, grâce à une plateforme numérique et les cours sont regroupés sur une semaine par mois en seconde année. Les étudiants préparent un mémoire de recherche et participent aux projets de recherche du laboratoire en fin de cursus. Ils poursuivent généralement en doctorat après le master.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit canonique* complète parfaitement l'offre de formation en sciences et en droit des religions de l'Université de Strasbourg. Elle est adossée au laboratoire PRISME (Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes), unité mixte de recherche réputée dans le domaine du droit canonique et bénéficie d'un fonds d'archives unique. La formation s'adresse à un public varié, notamment en formation continue, auquel elle est



à même de procurer un gain de connaissances. Elle s'appuie sur une tradition et une spécificité (liées aux relations concordataires de l'Alsace et la Moselle avec l'Etat français), largement consolidées.

La maquette pédagogique est cohérente, même si les enseignements dans les deux spécialités sont relativement proches. Elle est principalement orientée vers la poursuite d'études doctorales. Les étudiants sont d'autant mieux préparés à la recherche qu'ils doivent réaliser un mémoire, assister aux manifestations scientifiques organisées par le laboratoire et prendre directement part à ses activités au cours du quatrième semestre. Le rapprochement des spécialités de droit canonique et de droit européen comparé des religions au sein de la mention apparaît pleinement justifié.

La mention s'appuie sur une solide équipe d'enseignants-chercheurs et l'intervention de plusieurs enseignants d'universités étrangères (Milan, Rome, Sienna, Leuven, Luxembourg). Elle bénéficie également d'un véritable appui administratif et de la mise en place d'un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an.

La mention semble en revanche manquer d'attractivité. Les effectifs sont très réduits (moins de 10 étudiants en seconde année) et leur profil ou leurs motivations ne sont peut-être pas tout à fait en phase avec la formation (le taux de réussite, 33 %, est faible). Le dossier n'explique pas le taux de 100 % d'insertion fourni dans le tableau, d'autant que le taux de réponse est faible (66 % puis 20 %).

- Points forts :
 - Qualité de la préparation à la recherche.
 - Formation unique en France.
 - Adossement à un laboratoire dynamique.
- Points faibles :
 - Absence de données expliquées sur l'insertion des étudiants.
 - Manque d'attractivité (vu le faible nombre d'étudiants).
 - Débouchés restreints.
 - Sélection trop large des candidats au regard du taux de réussite peu élevé.

Recommandations pour l'établissement

Les effectifs de la mention étant assez réduits et les spécialités relativement proches, celles-ci pourraient être fusionnées, avec la création de deux parcours ou l'introduction d'options. Les thématiques pourraient être élargies, le comparatisme et les relations avec les pays européens, intensifiés, tout en gardant la spécificité de la formation, afin d'accroître son attractivité. Dans le même esprit, la mention pourrait chercher à diversifier ses débouchés professionnels.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1				6	12
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				9	8
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					



Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant				0	3
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				non renseigné	
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				33,30%	
Taux de poursuite en doctorat				100%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.		100%	100%		
		66,70%	20%		
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
		M1		M2	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention					



Appréciation par spécialité

Droit européen comparé des religions

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit européen comparé des religions* est centrée sur les relations des églises et des Etats en Europe et sur le statut des cultes. Elle apporte aux étudiants des connaissances sur le droit pénal canonique, la gestion des finances et des biens temporels de l'église et leur permet de maîtriser un vocabulaire juridique et canonique spécialisé en latin, anglais, allemand et italien. La spécialité débouche principalement sur la préparation du doctorat.

- Appréciation :

Cette spécialité est une formation solide sur le droit comparé des religions. Les enseignements sont variés et s'inscrivent dans une maquette cohérente. Les étudiants sont préparés pour la poursuite en doctorat de manière tout à fait satisfaisante, grâce à un mémoire et leur implication dans les travaux du laboratoire d'adossement, PRISME. La spécialité est également bien ouverte à l'international. Elle accueille des étudiants de plusieurs nationalités (suisse, belge, allemande, slovaque et de pays africains) et elle bénéficie d'interventions d'enseignants étrangers. La formation, en revanche, ne dispose pas de modules et de stages préparant en pratique les étudiants à des débouchés professionnels autres que la recherche. Ses effectifs sont assez réduits.

- Points forts :

- Cohérence et contenu des enseignements.
- Préparation à la recherche (dès la première année de master).
- Ouverture sur l'international.

- Points faibles :

- Débouchés professionnels peu explicités.
- Des effectifs réduits, ce qui pourrait signifier un manque d'attractivité.

Recommandations pour l'établissement

Ayant des effectifs bas et des objectifs pédagogiques et scientifiques proches de ceux de la spécialité *Droit canonique* (pour des débouchés similaires), la spécialité pourrait fusionner avec cette dernière. Elle pourrait éventuellement diversifier ses débouchés afin d'accroître son attractivité. Enfin, il serait utile de fournir plus d'informations sur le fonctionnement de la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Droit canonique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit canonique* procure aux étudiants de solides connaissances dans le domaine du droit interne des religions et une bonne perception comparée de l'influence de la théologie et de la philosophie sur les droits religieux ainsi que des relations entre les églises et les Etats, en France et à l'étranger. Les étudiants apprennent à maîtriser un vocabulaire technique en latin, anglais, allemand et italien et sont essentiellement préparés à la recherche juridique sur les religions.

- Appréciation :

La formation offre un contenu large et très complet sur les sources du droit et de la jurisprudence canonique. Elle s'appuie sur une solide équipe pédagogique et des intervenants reconnus. L'apprentissage de la recherche est au cœur du processus pédagogique, ce dès la première année de master (projet individuel de recherche tuteuré). En seconde année, les étudiants bénéficient pleinement de l'adossement de la spécialité au laboratoire PRISME. Ils sont conviés à ses diverses manifestations scientifiques et sont impliqués dans l'un de ses projets de recherche. Cette implication est valorisée et évaluée par la présentation orale d'une note d'étude au cours du quatrième semestre. Les étudiants réalisent en outre un mémoire, qui parachève, de manière convaincante, leur préparation à l'entrée en doctorat. Les débouchés de la spécialité semblent toutefois limités ou manquent de lisibilité et ses effectifs apparaissent peu élevés.

- Points forts :

- Formation à la recherche.
- Cohérence et contenu des enseignements.
- Articulation au laboratoire d'adossement.

- Points faibles :

- Débouchés professionnels peu explicités.
- Des effectifs réduits, ce qui pourrait signifier un manque d'attractivité.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité pourrait être fusionnée avec la spécialité *Droit européen comparé des religions* dans la mesure où les objectifs pédagogiques et scientifiques de ces formations semblent relativement similaires, de même que leurs débouchés. La formation pourrait rechercher à diversifier ses débouchés afin d'accroître son attractivité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit canonique et droit européen comparé des religions

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n°S3MA130004600

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

La présente réponse au rapport d'évaluation de la mention de master de droit canonique et de droit européen comparé des religions par l'AERES entend apporter un certain nombre d'éléments au vu des observations et des recommandations émises dans le rapport, et eu égard aux spécificités de cette offre de formation, unique en son genre dans le paysage universitaire public français.

1- L'attractivité. La mention de master, avec les deux spécialités qu'elle contient, constitue un retour à l'offre de formation qui avait existé avant le dernier quadriennal au cours duquel, pour des raisons institutionnelles, la spécialité droit canonique avait été séparée de la spécialité droit européen comparé des religions, cette dernière ayant rejoint la Faculté de Droit pour former, avec l'islamologie, une mention à part. Ce retour à une formation dont la cohérence, l'originalité et la richesse avaient été en son temps soulignées ne manquera certainement pas de permettre à cette mention de retrouver son public et son attractivité. Par ailleurs, la formation proposée, dans sa nouvelle configuration, bénéficiera nécessairement de davantage d'ouverture sur des thématiques analogues, développées par des institutions étrangères, dont certaines collaborent déjà avec l'Institut de droit canonique et avec le laboratoire PRISME (UMR7012).

Par ailleurs, malgré un tronc commun qui se justifie pleinement aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique, une fusion entre les deux spécialités ne peut être envisagée. D'une part, les enseignements spécialisés s'adressent à des étudiants n'ayant très souvent pas la même formation d'origine, canonistes d'un côté, juristes, sociologues, ou historiens de l'autre ; d'autre part, la formation spécialisée en droit canonique est dispensée de manière autonome au sein de l'Institut de droit canonique depuis la création de ce dernier en 1920, et bénéficie à ce titre de la reconnaissance ecclésiastique.

2- Le taux de réussite et l'insertion professionnelle. Le taux de réussite s'explique par le fait que les étudiants inscrits en première année du diplôme, préparée essentiellement à distance, sont souvent déjà engagés dans la vie professionnelle. Ils valident généralement l'année à leur rythme, en capitalisant souvent les crédits sur deux années. En deuxième année de master, et pour les mêmes raisons, la plupart des étudiants valide l'ensemble des modules la première année, pour soutenir le mémoire l'année suivante. Cependant, il n'en reste pas moins qu'une politique d'incitation à valider dans des délais plus courts doit être systématiquement pratiquée à l'adresse des étudiants inscrits en master. La situation professionnelle de ces derniers explique par ailleurs que la question de débouchés et d'insertion professionnelle se pose différemment, ici plutôt en terme de progression de carrière.

L'équipe pédagogique prendra également en compte la nécessité de diversifier les débouchés professionnels ; une telle démarche pourra s'appuyer, entre autres, sur une meilleure valorisation d'une formation originale, pouvant répondre à des attentes spécifiques de la part des pouvoirs publics, ou aussi à une demande sociale en constante évolution.